

# AVIS N° 245 - 2017 / BRVM / DG

## Fractionnement d'actions

### SUCRIVOIRE CI

### Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société SUCRIVORE, à raison de quatre (04) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du jeudi 30 novembre 2017, est de **790 FCFA**.

La prochaine cotation du titre SUCRIVOIRE CI (symbole: SCRC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 790 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [735 FCFA ; 845 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action SUCRIVOIRE CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. **Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.**

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 30 novembre 2017

Pour le Directeur Général,  
Le Directeur du Département des Etudes, de  
la Stratégie et du Développement du Marché,  
Chargé de l'Intérim

Birahim DIOUF



*Eg*